



PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 9 mai 2022

PAC 2022 : LA CAMPAGNE DE TÉLÉDÉCLARATION PAC S'ACHÈVE LE 16 MAI

Au 9 mai 2022, 4 589 télédéclarations du dossier PAC « surfaces » ont été effectuées par les exploitants agricoles de la Mayenne, soit un taux de télédéclaration proche de 81 %.

La date limite de télédéclaration des dossiers PAC 2022 est fixée **au 16 mai** pour les demandes d'aides « surfaces » : aides découplées, aides couplées végétales, ICHN, MAEC et aides « bio », et aide à l'assurance récolte, par Internet sur le **site TéléPAC : www.telepac.agriculture.gouv.fr**.

Un **numéro vert** est à la disposition des agriculteurs qui auraient besoin d'une assistance téléphonique :

0 800 221 371

La direction départementale des territoires (DDT) assure une assistance téléphonique pour la campagne PAC 2022 du lundi au vendredi de 9h à 12h pour une assistance fonctionnelle et réglementaire, et de 8h à 18 h pour une assistance informatique.

Cabinet du préfet

Tél. : 02 43 01 50 70/71/72

Mél. : pref-communication@mayenne.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

46 rue Mazagran
53000 LAVAL CEDEX

1/1



@Prefet53



Préfet de la Mayenne



@prefet53



Préfecture de la Mayenne